

N°2/ 2022 Septembre

L'édito

## La fin de l'abondance ?!

Hé oui, il a osé... MACRON prépare les français à un choc économique terrible en utilisant une fois de plus des termes outranciers et déplacés. Il explique, en conseil des Ministres du 24 Août, que c'est « *la fin de l'abondance, de l'insouciance, de l'évidence* ».

### De qui et à qui parle-t-il ?

Il est vrai que, même si il a été réélu en utilisant la ficelle du repoussoir que constitue encore le RN, cela n'a pas marché pour les législatives, et, MACRON n'a plus de majorité absolue à l'assemblée. C'est donc la fin de l'abondance pour faire passer ses projets.

Ou alors, il s'adressait au **1% des français les plus riches** qui ont largement bénéficié des mesures fiscales du 1er quinquennat. Mais non ! Car Bruno LE MAIRE a exclu toute contribution des plus riches, des multinationales, au moment où la France, comme toute l'Europe, s'enfonce dans une crise inflationniste et énergétique. Hors de question de les imposer !

### Parlait-il aux **9,2 millions de français vivant en dessous du seuil de pauvreté** ?

Cela fait un bout de temps qu'ils ne vivent pas dans l'abondance et qu'ils chauffent souvent en dessous de 19°, et surtout, qu'ils habitent souvent dans des logements qui sont des passoires thermiques. Non décidément, MACRON ne leur parlait pas sauf si c'était de l'humour noir.

Mais alors, peut-être s'adressait-il à nous, agents des Finances Publiques et autres salariés avec un salaire qui nous permet à peu près de vivre, même si c'est la galère quand tu démarres (bas salaire) ou quand tu dois faire face à ce qu'on appelle pudiquement « *des accidents de la vie* ».

Oui, c'est nous qui sommes visés, car il va nous plumer afin de mieux garnir les poches des TOTAL et autres...

Pour les plus pauvres, un peu de charité (chèque de 100€), pour les plus riches de très gros cadeaux, et, pour les salariés et retraités au-dessus du SMIC, des factures à payer ! Et pas question d'augmenter les salaires et les pensions à hauteur de l'inflation !

Dans le paquet cadeau que MACRON nous prépare, il y a aussi le report à 64, 65 ans de l'âge légal de départ en retraite.



### MANIFESTATIONS

Départ 10h Kiosque de Châtellerault

Départ 14h30 porte de Paris à Poitiers (passage devant la gare, remontée de Solférino, TAP puis Préfecture

**TOUTES MOBILISÉ·ES POUR :** **29 SEPTEMBRE 2022**

- Augmentation des salaires
- Retraite à soixante ans
- SMIC à 2000 €
- 32 heures par semaine

cgt

# L'inflation, un problème pour les plus modestes mais pas pour les fonctionnaires ?

Depuis quelques temps, le débat fait rage pour savoir s'il faut aider les plus pauvres de manière ciblée ou prendre des mesures plus larges comme le bouclier tarifaire sur l'énergie ou l'aide à la pompe.

**Toutes ces polémiques servent à éviter le vrai débat : faut-il augmenter les salaires, les pensions et les minima sociaux ?**

Mieux, les spécialistes en tout genre qui se succèdent sur les plateaux TV expliquent qu'augmenter les salaires, ce serait faire grimper l'inflation ! L'inflation, phénomène mondial n'a pas pour origine l'augmentation des salaires. C'est la spéculation sur les matières premières, sur l'alimentaire, sur les énergies, qui crée principalement cette inflation qui a commencé dès l'année 2021. La guerre en Ukraine a aggravé la situation dans certains domaines comme le gaz, mais globalement le phénomène est spéculatif. Rien à voir avec les salaires donc.

Pour les entreprises françaises, la situation vire à la catastrophe car, les pays qui sont plus autonomes en matière d'énergie et moins impactés directement par la crise liée à la guerre en Ukraine (exemple USA ou Chine), deviennent encore plus compétitifs. L'Euro est descendu en dessous du Dollar, **ce qui aggrave l'inflation** puisque nous importons en dollar.

Pour les salariés et les retraités français, la situation va devenir également catastrophique à l'image de ce qui se passe déjà en Grande Bretagne. L'inflation pourrait atteindre les 10 % en janvier 2023 si aucune mesure ne venait remplacer celles en place provisoirement. Si le gouvernement explique qu'on s'en sort mieux que les autres, c'est parce qu'il trafique les instruments de mesure de l'inflation et pratique une politique à courte vue de distribution de petits chèques aux plus pauvres ou de ristourne très provisoire sur le carburant ou le gaz.

Comme c'est le cas depuis l'arrivée de MACRON au pouvoir, il n'est pas question de faire payer les plus riches ni de taxer les profits.

## Tout sauf taxer les profiteurs

Royaume-Uni taxe de 25% aux compagnies pétrolières, Espagne 25 % de taxes supplémentaires sur les super profits des compagnies pétrolières ou gazières et des banques, Italie taxe à 25 % sur les profits supplémentaires dégagés par les compagnies pétrolières ou gazières

Une inflation qui dure sans augmentation au moins équivalente des salaires ne peut que provoquer une chute de la consommation et donc, un cycle de crise économique avec des fermetures d'entreprises et du chômage.



Au contraire, l'augmentation générale des salaires à la hauteur minimale de l'inflation soutiendrait l'économie.

*Pour les fonctionnaires qui ont perdu 11,3 % entre 2010 et 2021, l'augmentation de 3,5 % décidée en juillet programme une nouvelle perte de plus de 6 % sur une seule année si l'inflation monte à 10 % d'ici janvier 2023.*



## Tassement des grilles pour la catégorie C !

La CGT Finances Publiques, a alerté Bercy que le relèvement du traitement minimum dans la fonction publique à compter du 1er mai 2022, a conduit à un tassement incroyable des premiers échelons des agents administratifs de catégorie C. En effet les agents de ces différents échelons perçoivent désormais le même traitement (indice majoré 352). Or l'article L.522-2 du Code général de la Fonction Publique prévoit : "L'avancement d'échelon est accordé de plein droit. Il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Il est fonction de l'ancienneté. Il se traduit par une augmentation de traitement".

En ignorant sciemment cette disposition légale, le gouvernement instaure l'Avancement à Traitement inchangé !

Du fait de l'inaction du ministère sur cette disposition injuste et illégale, la CGT a engagé un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État à l'encontre du décret gouvernemental qui ignore sciemment les dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

Décidément, la logique bancaire et la déraison du gouvernement n'ont pas de limites. Ce dernier préfère le ruissellement des capitaux vers les plus fortunés à une juste rémunération des travailleurs.

## Augmenter les salaires : pas possible ?

On nous bourre le crâne de données économiques pour nous prouver que les salaires sont un coût pour l'économie. Pire, on traite une partie de la population d'« assistés » car elle ne survivrait que grâce aux aides sociales.

Dans le même temps, on entend aux infos des chiffres astronomiques qui nous dépassent, à coup de milliards : 100 milliards de plan de relance, 150 milliards d'aides publiques aux entreprises...ça représente combien d'années de salaire ?

La CGT ne prend pas les salariés pour des imbéciles et veut contribuer aux débats sur la nécessaire augmentation des salaires en partant des faits.



**Le patronat français → les vrais assistés !** 150 Milliards d'aides publiques sont distribués annuellement aux entreprises, sans contrôle ni contrepartie. C'est l'équivalent du déficit public en 2022.

L'augmentation de 10 % du salaire de tous les fonctionnaires coûterait 21 milliards soit seulement 14 % des sommes versées aux entreprises.

**Cadeaux fiscaux → 21 Milliards** c'est le gain annuel supplémentaire qu'a donné MACRON en baissant les impôts de production (10 milliards/an) et l'Impôt sur les Sociétés (11 milliards/an).

→ 3,5 Milliards c'est le coût de la transformation de l'Impôt Sur la Fortune en Impôts sur Fortune Immobilière, cette somme est revenue dans les poches des plus riches.

**Fraude fiscale →** estimée entre 60 et 80 Milliards par an. L'affaiblissement des moyens de la DGFIP participe grandement à permettre cette fraude.

**Dividendes → 70 Milliards** versés aux actionnaires du CAC40 (seulement 40 entreprises !). Cela équivaut à 1,4 millions de salariés du privé au salaire moyen, cotisations comprises.

**Et le ruissellement ?! → + 439 %** c'est la progression du montant de la fortune des milliardaires français entre 2009 et 2020 d'après un rapport de la banque suisse UBS. Elle est passée 82 à 442 Milliards !

Cette valse de milliards pourrait donner le tournis mais ces chiffres démontrent que l'argent pour augmenter les salaires existe. C'est une question de choix politique.

**Le 29 septembre, allons exiger une réelle augmentation de nos salaires ! ●**

## La retraite à 64 ou 65 ans : MACRON veut le faire, et vite !

Alors que le président n'a plus de majorité absolue, on pourrait penser qu'il n'est pas pressé de mettre en œuvre l'allongement de l'âge légal de départ en retraite à 64, voir 65 ans. D'autant que notre super menteur président avait indiqué dans son programme 2017 « nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions » (vous pouvez le vérifier, il est toujours sur le net).

Il nous sert donc la ritournelle d'un recul de l'âge de départ actuellement fixé à 62 ans avec tout le bla-bla habituel : allongement de l'espérance de vie, risque de faillite du système, etc. Et comme toujours, il faut en finir avec les régimes spéciaux. La Macronie déteste les fonctionnaires « privilégiés ».

**Contrairement à 2019, tous les syndicats de salariés s'opposent à cet allongement**

En réalité, rien ne justifie ce recul de l'âge de départ, ni le financement des retraites (voir les projections du très officiel COR, le Conseil d'Orientation des Retraites), ni l'état de santé réel des salariés au-delà de 62 ans qu'il faut regarder, plutôt que de parler de la seule espérance de vie.

**Le 29 septembre parce que c'est par la mobilisation que l'on peut faire reculer les projets néfastes.**



## **Prime d'attractivité : la nouvelle fausse bonne idée de la DGFIP !!!**

*Jamais à court d'idée calamiteuse en matière de Ressources Humaines et toujours dans une stratégie de diviser pour mieux régner, la DGFIP expérimente actuellement un peu partout en France, sur des postes posant des difficultés de recrutement, le versement d'une prime d'attractivité de 10 000 euros afin de « fidéliser les agents ».*

*Pour cela, elle vient de lancer un appel à candidatures national (donc hors mouvements locaux de mutations) ciblé sur 111 emplois A+, A, B et C du réseau, à effet du 31 décembre 2022.*

*Pour la DDFiP de la Vienne, les emplois concernés sont :*

- 2 postes de catégorie B à la Trésorerie de Poitiers Ets Hospitaliers ;
- 1 poste de catégorie B à l'antenne du SIP Nord-Vienne à Loudun.

**Nous connaissons au moins un agent, dont la Vienne était le 1<sup>er</sup> vu, qui se retrouve affecté dans un autre département depuis le 1<sup>er</sup> septembre !! Et la Vienne n'est pas attractive !!!**

*Cette prime sera attribuée à la double condition de :*

- l'exercice réel d'une mobilité géographique ou fonctionnelle ;
- et de l'existence d'une difficulté particulière à pourvoir un emploi.

*L'agent qui rejoindra l'un des postes bénéficiera de la prime d'un montant de 10.000 euros, qui sera versée en 3 fois :*

- 40 %, lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouvel emploi ;
- 20 %, au terme d'une durée égale à la moitié de la période de référence, soit 2 ans et demi ;
- 40 %, au terme de la période de référence.

*Pour l'instant, ce genre de prime était lié à une « sujétion géographique » et versé à des agents travaillant dans un secteur géographique particulier et non pas versé à quelques postes jugés peu demandés.*

*La DGFIP pourrait appuyer ce nouveau dispositif sur le seul précédent connu en métropole, c'est à dire la prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis mise en place en 2020.*

*Or, ce nouveau dispositif n'a rien à voir avec celui-ci.*

*En effet, en Seine Saint Denis, les personnels éligibles sont tous les agents qui exercent leurs fonctions de façon permanente dans le département quel que soit leur statut, leur grade ou les missions qu'ils exercent. Ils devront simplement avoir 5 ans d'ancienneté en Seine Saint Denis à compter du 1er octobre 2020.*



**Bien que les problématiques pour combler un poste vacant existent à la DGFIP, les difficultés rencontrées pour exercer nos métiers se limitent rarement à un poste en particulier et concernent le plus souvent une mission, un service ou un territoire tout entier.**

**Le versement d'une prime individuelle ne modifiera en rien les difficiles conditions de travail des agents et ne sera au mieux qu'un pansement sur une jambe de bois.**

**Pour la CGT Finances Publiques, le comblement des postes vacants doit passer par le recrutement, la formation de fonctionnaires en nombre et de vrai mouvement de mutation.**

**Mais également par une revalorisation conséquente des salaires, l'arrêt des restructurations et des suppressions d'emplois.**